

**Gérard BENOIST**

*Psychologue clinicien, centre hospitalier sud-transilien, SMPR Fleury Mérogis*

Les femmes incarcérées constituent en France 3,6 % de la population carcérale. Quelques caractéristiques marquent cette population féminine: moins de procédures de comparutions immédiates que dans les maisons d'arrêt pour hommes, proportion plus importante de femmes détenues sous le régime de la détention provisoire (avant jugement). Les femmes sont souvent incarcérées pour des faits graves nécessitant donc une instruction et un temps de détention provisoire.

Si les femmes recourent nettement moins que les hommes au passage à l'acte délictueux et trouvent d'autres moyens d'expression à leurs difficultés, lorsqu'elles sont incarcérées, elles le sont souvent pour des motifs graves. Un tiers des femmes détenues le sont pour « atteintes aux personnes ». Il s'agit le plus souvent d'actes de violence commis sur la scène familiale, la recherche d'un profit n'en est pas la motivation. L'impact des faits commis par ces femmes et de leur incarcération a bien sur un effet important au niveau de leur entourage familial : parents, conjoint et enfants, impact redoublé du fait que ces actes sont commis par une femme et que la violence, les délits et les crimes vont à l'encontre des représentations sociales de la femme, de la mère. Les actes de violence commis par les femmes font d'ailleurs l'objet de peu d'études, comme si les représentations sociales en fonction du sexe constituaient un tabou interdisant de s'intéresser à cette question.

Ces femmes rencontrées en maison d'arrêt, si elles ne prennent pas forcément dans un premier temps la mesure des dommages créés à la victime et son entourage, sont par contre très préoccupées par les effets de leur incarcération sur leur propre entourage. La famille occupe dans les premiers temps de prise en charge psychologique le devant de la scène : souci pour les parents, les enfants, peur d'être abandonnées. L'enjeu de cette contribution est de témoigner de leurs itinéraires familiaux et poser la question des liens entre les violences subies et les actes commis. En effet, ceux-ci s'inscrivent dans un contexte de liens douloureux, et posent la question des expériences relationnelles vécues par ces femmes dans leurs familles d'origine, en particulier avec leurs mères.

La prison peut apparaître pour le commun des mortels comme la sanction la plus grave et la plus infamante. Or, l'expérience nous amène à constater que si les femmes souffrent en détention comme nous allons le voir en raison de l'isolement et des conditions d'incarcération, pour certaines, la prison sera aussi le lieu où elles vont se pencher sur les souffrances du passé et parfois trouver l'énergie pour remettre en cause le mode de fonctionnement qui les a conduit à une telle impasse.

**Importance de la problématique familiale dans la trajectoire des femmes incarcérées**

La clinique au sein d'une maison d'arrêt pour femmes de la région parisienne nous amène à constater combien la structure familiale paraît déterminante dans la trajectoire de ces femmes. Cumulant souvent carences affectives et éducatives, leur histoire infantile est émaillée de ruptures, de traumatismes. Si, pour leur structuration, les garçons adolescents s'avèrent particulièrement sensibles au climat social dans lequel ils évoluent (importance du quartier), il semble bien que les filles quant à elles soient particulièrement sensibles au climat

affectif au sein de la famille. Un climat familial marqué par la violence, un lien mère-fille altéré précocement du fait de troubles maternels : dépression, maladie mentale ou pour toute autre raison qui susceptible de créer de l'absence ou de la discontinuité, surdéterminent pour la fille, les risques d'orientation vers une trajectoire de violence féminine. Il faut y voir là les conséquences des entraves qu'un tel environnement génère dans la construction d'une personnalité lorsque la figure maternelle ne peut permettre la constitution de bases identitaires solides et ne peut soutenir la fille dans les expériences adverses qu'elle doit affronter. Seules et ne disposant pas de capacités pour se protéger physiquement et psychologiquement du climat familial qui les agresse, elles en viennent souvent à se sentir responsables de ce qui les fait souffrir. Elles vont très tôt consacrer une énergie psychique importante à soigner cette mère dépressive, ce père violent ou alcoolique. Cette mission les accapare au détriment de leur propre développement, les précipite dans des sentiments d'impuissance, de culpabilité dont elles ne peuvent sortir et qui au contraire va les exposer à des phénomènes de répétition les conduisant, lorsqu'elles sont adultes à rechercher ce qu'elles ont connu, même si ce connu est douloureux et délétère. Ce qui va colorer la vie de ces adolescentes et de ces femmes adultes c'est la dépendance à des scénarii qu'elles ont précocement expérimenté, qui les ont fait souffrir et à la force desquels elles n'ont pu se soustraire. L'acte délictueux ou criminel apparaît alors comme l'échec à résoudre les difficultés du passé. Il sanctionne l'impasse dans lequel le sujet s'est enfermé depuis longtemps.

On retrouve ainsi à une fréquence non négligeable dans l'anamnèse des femmes en prison des événements traumatiques : pertes précoces d'un parent, négligences graves, placement en institution du fait de maltraitances et d'abus.

### **Souffrance liée à l'incarcération**

Le moment de l'entrée en prison constitue un moment de souffrance très intense pour les femmes : souffrances liées au passage à l'acte lui-même, souffrances liées à la séparation des proches souffrances liées à la condition de détenue : promiscuité et perte d'intimité, souffrances liées à la réactivation des peurs et souffrances anciennes.

Il s'agit pour certaines de l'apogée d'un parcours chaotique, de la confirmation de leur sentiment de ne rien valoir qui se concrétise par une mise au ban de la société, avec une étiquette de dangerosité. Cet échec, cette exclusion réveille le souvenir interne d'un parent qui avait parfois prédit et verbalisé sous forme de ce qu'un de mes collègues dans un autre contexte avait qualifié d'« énoncé fétiche » : « *tu finiras mal, tu ne feras rien de ta vie...* » Nous savons combien, énoncé par un proche, ce type de propos peut constituer un destin, assigner à une place, un rôle dont il est difficile de se défaire.

*« Depuis que je suis entrée en prison, j'ai de nouveau cinq ans. Ces femmes qui me dirigent, me surveillent et me donnent des ordres m'ont ramenées à cette période de ma vie où j'ai été amenée à vivre avec ma mère et mon beau père et où ma vie a basculé ». Cette femme traduit ainsi les effets infantilissants d'une vie au sein d'un lieu où la règle est celle de l'obéissance au règlement, de la conformité, et où l'administration prend tout en charge selon ses règles, sans jamais demander son avis à l'intéressée et au mépris de toute souplesse ou personnalisation.*

L'entrée en prison peut ainsi conduire certaines femmes à une forme de régression dramatique. Certains facteurs liés aux conditions de détention vont en effet précipiter ces phénomènes de déréalisation et fragiliser l'identité. Parmi ces facteurs, la promiscuité imposée et l'absence d'intimité occupent une place prépondérante. On trouve également l'œilleton, la fouille de cellule, la lecture du courrier, l'attribution d'un numéro d'écrou.

Les femmes sont souvent très partagées entre le souhait d'avoir une co-détenue avec elle dans la cellule pour échanger pendant la période de confinement qui s'étend de 17h30 à

8h le lendemain et le fait de devoir partager un espace de 9m<sup>2</sup> comprenant le coin toilettes et lavabo : « j'ai déjà été seule en cellule mais c'est difficile et en même temps c'est gênant quand on se lave, on est pas cachée. Moi, je suis pudique alors quand on va aux toilettes...et puis pendant deux mois j'ai partagé ma cellule avec une femme qui était sale, ça a été très dur, cela m'a marquée. »

Cette proximité est assimilée alors à de l'empiètement, de l'envahissement, aucun repli n'étant par définition possible en prison où il n'existe pas d'espace privé. Les douches sont également collectives, mal entretenues, elles ne peuvent remplir ce rôle « décontamination » par rapport à l'environnement ressenti comme souillé de la prison et de restauration de sa propre image car les femmes craignent d'y attraper des mycoses : « dans les douches, on ne s'appuie pas contre les murs, c'est catastrophique l'hygiène avec les champignons. Il n'y a pas d'hygiène en prison, c'est « crachou », on est à la portée de tous les microbes. »

La surveillance s'exerce à tout moment et quelque soit le lieu. Surveillance des mouvements, des faits et gestes mais également surveillance du corps. Chaque parloir est suivi d'une fouille à corps vécue au mieux comme une humiliation et au pire comme un viol répété de la sphère d'intimité.

Le courrier qui permet de maintenir un contact avec les proches à l'extérieur est lui-même lu, empêchant par là toute spontanéité dans l'expression. « Par la lecture du courrier, ils entrent dans notre vie privée, on n'a plus de vie privée quand on est en prison. »

### **Rapports de la famille banale au proche incarcéré**

Lorsqu'une famille existe, quelques soient les relations entretenues avant, l'incarcération va constituer une mise à l'épreuve des liens. Le délit heurte les proches, il constitue une source de remise en question pour la famille

Certaines familles se trouvent confrontées au délit ou au crime commis par un membre du groupe familial, la victime n'appartenant pas elle à ce groupe familial.

Cette situation confronte la famille à une forme de conflit éthique : soutien du proche qui a commis un acte qui suscite désapprobation, voire horreur suivant la nature des actes commis et identification à la victime.

Existe-t-il un amour inconditionnel qui permette de maintenir son affection à un proche quelques soient les atteintes qu'il ait porté à autrui ? Au prix de quelle amputation de certains de ses propres éprouvés un parent pourra-t-il maintenir des relations au cours de l'incarcération ? L'acte commis menace les liens familiaux qui ne sont parfois maintenus qu'au prix de la mise en place de mécanismes de défense de type dénégation ou déni permettant de maintenir intact l'image de l'autre incarcéré afin de sauvegarder le lien. Nous voyons quelquefois des parloirs s'espacer de plus en plus et des proches cesser parfois des relations car la réprobation morale ressentie face aux actes commis n'est plus compatible avec les sentiments. La séparation constitue alors l'issue du conflit éthique et nous pouvons entrevoir combien cette décision expose elle-même à des sentiments de culpabilité puisqu'il s'agit en quelque sorte d'abandonner son proche dans l'adversité.

Il nous faut évoquer les effets de ce type d'évènements sur les enfants du parent délinquant ou du criminel. Lorsque les actes commis donne lieu à incarcération du parent, les enfants perçoivent cet éloignement comme une frustration, une sanction y compris pour eux-mêmes. Dans quelle mesure vont-ils être accompagnés pour se représenter l'évènement qui les touche ?

Certaines familles ne peuvent faire face à l'enfant, à son regard, ses questions, sa tristesse et, sous couvert de le protéger, l'enferment dans le silence et le laisse seul à lutter contre des angoisses délétères.

Cette mère qui a disparu brutalement et dont je sens confusément qu'elle n'est pas en mission à l'étranger m'a-t-elle abandonné ?

Que penser de cette mère dont on me dit pour me rassurer qu'elle ne peut pas se manifester parce qu'elle est à l'hôpital, dans le coma ?

Comment l'enfant va-t-il accéder à ce qui se passe ? Qui va lui parler des actes commis par son parent et en quels termes ?

L'acte commis par un parent confronte l'enfant à des sentiments de perplexité. Mon parent, sur qui je projette des sentiments de toute puissance a-t-il pu faillir ? Puis-je croire qu'il a agressé sans le trahir et lui manquer de loyauté ?

L'acte grave commis par le parent provoque un chaos qui bouscule les images intériorisées qui ont servi de bases identificatoires et en ce sens, il s'agit d'une attaque de l'identité de l'enfant. Cela pose précocement à l'enfant la question de son destin : suis-je moi-même exposé à devenir délinquant ou criminel si l'auteur de mes jours a pu commettre de tels actes ? La question de la transmission, de la contamination tarabuste un certains nombres d'enfants dont les parents sont incarcérés.

Comment faire face à de tels sentiments contradictoires sans sombrer dans la confusion ? Doit-on, peut-on continuer d'aimer ce parent-là ? Ce parent, qui a transgressé un interdit majeur, qui me confronte à des sentiments de honte et de culpabilité et qui en même temps me manque.

### **Les défaillances maternelles graves et précoces**

Les parents des femmes rencontrées en maison d'arrêt demeurent le plus souvent absents au moment de l'incarcération voire persécuteurs. Or, ils ont parfois tant carencé leur fille dans l'enfance que celle-ci ne peut, devenue adulte, ni s'en séparer ni se dégager de leur emprise intériorisée. Idéalisés ou diabolisés, ils constituent des images parentales qui écrasent et sont peu favorable à une bonne estime de soi. Les femmes que nous rencontrons demeurent habitées, à leur insu, de la violence parentale. Elles continuent d'attendre d'eux un signe, une reconnaissance. Voyons plus précisément ce qu'il en est de la place de la mère dans le parcours de ces femmes.

Rappelons d'abord que quelque soient ses qualités, la mère joue, pour tout individu, un rôle de premier plan. C'est celle qui nourrit, pourvoit aux besoins et protège. Au même titre que le lait et les nourritures vont permettre au corps de trouver des éléments pour se développer, les soins prodigués, le regard que la mère porte sur son bébé, constitue les ingrédients qui vont permettre au psychisme de se développer. La mère va également constituer pour sa fille une figure identificatoire qui lui permettra de façonner son identité sexuée. Là encore, la petite fille, au travers de mécanismes complexes va construire son identité en fonction de ce qu'elle perçoit de sa mère.

Il en va bien sur ainsi pour les femmes incarcérées et l'exposé de l'histoire de deux de ces femmes va nous permettre dans un premier temps de prendre la mesure des troubles graves présentés par leur mère alors qu'elles étaient enfants et de leurs conséquences.

**Mme A.** est incarcérée pour le meurtre de sa fille unique de trois ans. Sa relation à sa fille est pourtant décrite lors du procès aux assises, comme affectueuse. Aucun élément de mauvais traitement n'est retrouvé. Le père n'a pas reconnu l'enfant, il n'a jamais vécu avec la mère. **Mme A** ne parvient pas à établir une relation stable et satisfaisante avec un homme malgré plusieurs tentatives de vie de couple. Le meurtre de l'enfant survient dans un contexte de rupture de couple.

**Mme A.** est née en Asie d'un père coopérant français et d'une mère cambodgienne qui était gouvernante de la famille. Le père de **Mme A** se sépare de son épouse elle-même

cambodgienne avec qui il a 3 enfants pour vivre avec la mère de la patiente. Cette vie commune prendra fin autour de la naissance de Mme A qui va vivre ses deux premières années avec une mère malade mentale, alcoolique et marginale. Lorsqu'elle a deux ans, Mme A va être confiée à son père qui vit maritalement avec une troisième compagne dont il aura plusieurs enfants. Pendant plusieurs années, elle ne reverra plus sa mère.

Que dire de l'édification des premières bases identitaires de **Mme A**. De quelles relations son psychisme a-t-il été nourri pendant ces deux premières années passées dans l'errance avec sa mère? Que dire de la rupture que **Mme A** a subi lors du retour chez son père ?

Son père décèdera brutalement alors que **Mme A** est adolescente. Elle vivra alors en France chez sa belle mère et ne reverra sa mère au Cambodge qu'une fois adulte, au moment où elle est enceinte de son premier enfant, une fille. Sa mère dans un premier temps ne la reconnaît pas, ne se souvient pas vraiment d'avoir des enfants. (**Mme A** apprendra que sa mère a eu d'autres enfants qui ont été adoptés et qu'il n'est pas possible de retrouver.) Elle vit alors de façon très marginale et sa fille va financer des soins pour sa mère qui décèdera peu de temps après la naissance de sa petite fille.

De quoi est constitué l'être humain au plus profond de lui-même ? Les premières expériences constituent les couches les plus profondes et archaïques du psychisme. Elles échappent aux souvenirs mais sont réactivées dans des périodes significatives de l'existence et en particulier dans l'expérience de devenir et d'être parent.

De quels pensées, délires, la mère de **Mme A** était-elle traversée lorsqu'elle allaitait sa fille ? De quels éléments maternels **Mme A** s'est elle nourrie dans ses premiers mois de vie ? A-t-elle introjecté également des éléments toxiques qui seraient venus s'imposer en acte dans les relations à sa fille ? Ces questions nous ouvrent probablement des voies pour concevoir le sens de l'acte fou de cette femme qui, dans un moment de vulnérabilité va de façon impulsive et sans raisons apparentes, mettre fin à la vie de sa fille qu'elle aime.

**Mme G.** m'est orientée par le service éducatif qui s'occupe d'une de ses filles, âgée de 17 ans et demi. Ce service craint une influence pernicieuse de Mme G. sur sa fille, laquelle souhaite rencontrer sa mère en prison pour lui poser des questions sur les faits dont elle est accusée et qui touchent ses deux jeunes demi sœurs qui contrairement à elle, n'ont pas été placées. **Mme G.** est incarcérée depuis plus d'un an, mise en examen pour complicité d'abus sexuels sur ses deux filles cadettes. Elle n'avait alors fait aucune demande de rencontrer un psychologue et attendait son jugement en banalisant les faits et minimisant sa participation.

**Mme G.** est agréablement surprise que quelqu'un s'intéresse à sa vie psychique et prend goût à ces rencontres qu'elle trouve trop courtes. Elle évoque très vite ses deux mères. Celle de sa naissance qui l'a abandonnée dans une église. Elle y a été recueillie par la seconde : « l'espagnole ». Tout oppose ces deux mères. La première a surtout vécu de la prostitution, a fait beaucoup d'enfants dont elle ne s'est pas occupée. Elle vit encore, alcoolique et marginale entourée de quelques hommes. L'espagnole était sérieuse, un peu rigide peut-être mais avec un sens du devoir éducatif certain. **Mme G.** a rencontré quelque fois sa mère de naissance et surtout elle est allée la rejoindre dès qu'elle a eu 18 ans, période qui a coïncidé avec le retour définitif dans son pays de sa mère d'accueil. **Mme G.** avait besoin de panser la blessure de l'abandon et de vérifier que sa mère l'aimait. Interrogée sur d'éventuels antécédents d'abus sexuels qu'elle aurait pu avoir subi dans son enfance, elle reconnaît avoir fait l'objet de viols répétés de la part d'un parent de la famille d'accueil et n'avoir jamais pu en parler. Interrogée sur son silence à l'époque, **Mme G.** fait état de la honte, de la peur de représailles, de la crainte de ne pas être crue par sa mère d'accueil et ajoute enfin que dénoncer ce neveu de la famille d'accueil l'aurait exposée à perdre aussi son toit. Avoir été abandonnée une première fois avait amené **Mme G.** à craindre et à se prémunir

d'un second abandon. Elle a eu à faire face au fait qu'une mère peut ne pas trouver en elle les ressources pour s'occuper de son enfant et le protéger. Elle a fait très tôt l'expérience d'une mère qui fait état de sentiments vis-à-vis de ses enfants mais ne manifeste aucune compétence pour veiller à leur développement. Trop accaparée par ses propres difficultés, elle ne peut rien percevoir des demandes et des attentes que ses enfants lui manifestent. Avec sa « mère espagnole », **Mme G.** dispose du nécessaire pour vivre. Juste le nécessaire, car sa place est particulière et provisoire dans la famille. L'affection qu'elle y reçoit est conditionnelle et n'est pas perçue comme pouvant résister au dévoilement d'abus sexuels intrafamiliaux. Cette seconde mère assure la survie plus que la vie de **Mme G.** Face à ce substitut maternel, **Mme G.** ne s'autorise pas à dénoncer l'empiètement de son intimité. Outre la honte, la confusion fréquente que l'on retrouve chez les enfants agressés sexuellement et qui les amène à s'interroger sur l'existence même de l'agression et leur responsabilité dans les actes, **Mme G.** se dit que son statut d'enfant abandonné par une mère aux mœurs dépravés la condamne peut-être à subir ce type d'agression et en tout cas ne lui permet pas de les dénoncer et d'être secourue.

L'histoire familiale de ces deux femmes incarcérées n'est pas exceptionnelle. Nombreuses, derrière les murs, sont celles qui ont connu le chaos dans leur enfance et ne peuvent prendre appui sur le souvenir de relations familiales chaleureuses.

Notons que pour Mme A et Mme G, c'est très précocement qu'elles ont été confrontées à la folie ou au dysfonctionnement psychique de leur mère, au moment précisément où leur psychisme en ébauche avait besoin de continuité dans les soins et les interactions. A quel prix ces femmes ont-elles pu survivre dans un environnement aussi chaotique, aucune suppléance n'ayant pu, dans un premier temps, pallier les effets des troubles maternels?

En tant que nourrissons, elles ont connu un environnement que l'on peut qualifier de très défavorable à leur développement psychique : abandon, délaissement, relations peu propices à l'établissement d'un sentiment de sécurité interne. Ultérieurement, elles se sont trouvées **exposées** à de fréquents dangers et ont eu à subir des traumatismes répétés comme si en tant qu'enfants, leur destin était de souffrir. Quelle existence Mme A et Mme G. avaient-elles dans le psychisme perturbé de leur mère ? Actuellement et sans doute depuis longtemps, à l'instar de leurs mères, elles souffrent et ont fait souffrir leurs enfants. Les mères de ces femmes auraient-elles pu d'ailleurs envisager un autre destin pour leurs filles ? Ces femmes peuvent-elles se différencier et concevoir pour elles-mêmes une vie en rupture avec la folie de leur mère ? Sont-elles condamnées à s'identifier aux parties les plus sombres du psychisme maternel et à l'agir ? Mme G n'a pas été **protégées** des agressions extérieures pas plus qu'elles n'a pu bénéficier d'un secours maternel pour l'aider à faire face, d'une attitude de révolte en sa faveur, d'une parole qui serait venue reconnaître les dommages subis, la reconforter et ouvrir la voie au traitement du traumatisme . Elle est accusée de complicité de viol sur une de ses filles. Lors des premiers entretiens, elle n'avait de cesse de vouloir me montrer des photos de sa filles en ponctuant d'un : « Elle est belle, vous ne trouvez pas ? »

Pour **Mme G.**, il semble que de n'avoir été investie en tant que petite fille par sa mère, a créé un trouble identitaire tel quelle ne peut s'estimer que si elle offre à un homme son corps ou celui de sa fille. Elle n'a de valeur que dans ce qu'elle peut offrir à la jouissance d'un homme. Elle ne peut envisager le sens de l'existence de ces filles que sous cet angle.

Le chaos du monde extérieur vient ravager le monde interne et laisse des séquelles dans l'organisation psychique, séquelles propres à s'exprimer dans les relations affectives de ces femmes, en particulier dans leurs rapports à leurs enfants.

## **La passivité maternelle face aux violences exercées par un père**

Mme M., a d'abord rencontré dans sa vie la violence et les troubles de son père alcoolique. C'est lui qui a exercé sur la famille la violence la plus objectivable : qu'il s'agisse des coups portés à son épouse, des scènes de violences au cours desquels il brisait le mobilier ou des insultes qui visaient tous ces proches. Il apparaîtra assez tôt au cours de la prise en charge psychologique que, le positionnement maternel consistant à arrondir les angles et à protéger Mme M des coups, n'a pas préservé cette dernière des dommages. Qu'est-ce qui a eu les effets les plus délétères : les scènes de violence de son père qui constituait une agression pour elle ou de la passivité dont sa mère a fait preuve c'est-à-dire d'un défaut dans la protection ?

La situation familiale de Mme M au moment de son entrée en détention ne paraît pas catastrophique. Ses parents lui rendent visite une fois par mois. Les stigmates de la maladie et de l'exclusion ne sont pas visibles.

Mme M a 26 ans au moment de son incarcération. C'est une fonctionnaire mise en examen pour des faits qualifiés criminels. Elle a agressé une parente de son ami, vulnérable du fait de son âge. Mme M ne trouvera aucun motif rationnel à son acte.

Elle a grandi dans l'est de la France avec ses parents, elle a deux frères plus âgés. Son père est ouvrier, sa mère n'a jamais exercé de profession.

Mme M. est sous le choc lors de son entrée en détention. Il s'est écoulé plusieurs semaines entre les faits et son interpellation. Elle exprime la crainte d'être abandonnée par sa famille qui ne pourra lui pardonner un acte de violence qu'elle ne comprend pas elle-même.

Dans un premier temps, elle décrira sa mère comme une femme dévouée à ses enfants qui a souffert d'un mari alcoolique, violent qui fait régner un climat de terreur au sein de la famille et se sent persécuté par ses proches. Mme M décrit avec précision à la fois les scènes de violence clastiques de son père mais également les remarques désobligeantes et insultes dont elle a été la cible. Son père aurait préféré avoir 3 garçons.

Mme M évoquera combien elle a pu, pendant son enfance et son adolescence, se faire le reproche de cette violence paternelle et d'évoquer ses tentatives pour l'apaiser. Elle fera l'expérience de l'impuissance, son comportement exemplaire et ses bons résultats scolaires seront voués à l'échec. Au cours de l'adolescence, Mme M fera l'objet de vexations de son père lui reprochant son embonpoint et faisant des remarques violentes concernant son identité sexuée. Commenceront alors des troubles des conduites alimentaires de type anorexie :

*« Je voulais devenir transparente, ne plus exister, ne plus être vue ».*

Après le lycée, Mme M s'inscrit à l'université à 50 km de sa ville d'origine et obtient un logement en cité universitaire auquel elle renoncera après un trimestre, ne supportant pas d'abandonner sa mère et de ne pas exercer sa vigilance sur la cellule familiale.

Mme M. réussira un concours administratif lui permettant d'exercer un métier qui lui plaît et pour lequel on peut penser qu'elle a développé très tôt des aptitudes : surveillance, sécurité et aide. Affectée à quelques centaines de km de sa région d'origine elle va rencontrer un homme qui va s'avérer lui aussi tyrannique, violent. Elle se rendra compte au cours de sa thérapie qu'il est à l'image de ce père dont elle a souffert.

Les trois années passées en maison d'arrêt avant un transfert en centre de détention pour exécuter la peine prononcée par la cour d'assise vont lui permettre de comprendre ce qui l'a profondément marquée dans son enfance et son adolescence. Elle a échoué à pacifier le climat familial et n'a pu soigner ce père alcoolique, mais elle a également pris conscience des illusions qui l'avaient animées. Quoi qu'elle en dise, jamais sa mère ne pourra quitter cet homme dont elle se plaint tant et depuis si longtemps auprès de sa fille. A maintes reprises, elle a renoncé à ses tentatives de séparation, rentrant à la maison avec ses enfants dès que son mari lui promettait de se calmer.

*« Ce que je ne comprends pas c'est la passivité de ma mère qui ne s'est pas rendu compte que nous ses enfants, on souffrait. J'ai toujours pensé qu'elle voulait que je me mobilise, en fait, elle voulait surtout se faire plaindre et que rien ne change. Je me sens nulle, moche, grosse même si je pèse moins de 48kg aujourd'hui. »*

Restaurant progressivement une image d'elle-même, Mme M pu faire face à aux demandes de sa mère qui, venant la visiter au parloir, disait espérer sa prochaine mise en liberté pour qu'elle puisse rentrer s'occuper d'elle car elle commençait à se sentir vieille. Si son frère aîné a rapidement rompu tout contact avec sa sœur détenue, le plus jeune de ses frères s'est montré heurté en apprenant que sa sœur engage une formation professionnelle dans une branche où elle sera amenée à se déplacer à travers le monde :

*« Tu ne peux pas nous faire cela maintenant, les parents ont besoin de toi et tu aura besoin d'eux à la sortie. »*

Mme M achève d'exécuter sa peine. Il lui aura fallu, par un mécanisme de déplacement, mettre en scène un acte de violence en apparence incompréhensible contre une femme évoquant sa mère, se retrouver isolée derrière les murs épais d'une prison pour se rendre compte qu'elle ne pouvait se dégager de la prison dans laquelle elle était enfermée depuis longtemps: son histoire familiale se démettre de son mandat : rétablir l'ordre familial.

Si le premier temps des rencontres a permis à Mme M. d'exprimer la souffrance ressentie face à son père, le travail le plus difficile a consisté pour elle à dé-idéaliser sa mère, à se rendre compte que contrairement à ce qu'elle prétendait, cette femme avait fait le choix de continuer de vivre avec un mari qui la faisait souffrir mais qu'elle aimait. Les ressentiments de cette femme touchent son père en premier lieu mais elle a appris assez tôt, qu'elle ne le changerait pas. Somme toute, cet homme était prévisible, il ne fallait jamais baisser la garde. Pour préserver son narcissisme, c'est-à-dire cette dimension d'estime de soi qui est nécessaire à chacun d'entre nous et se constitue dans les premières interactions avec la mère et se poursuit ou se consolide dans le regard que les parents portent sur l'enfant, ses projets ses compétences, cette femme s'est tournée vers sa mère et n'a obtenu que des réponses très ambiguës : jamais sa mère n'a pu rendre une position ferme face à la violence de son mari à son égard. Les conseils de la police, des services sociaux n'ont jamais permis à cette femme de quitter le domicile familial avec ses enfants plus que quelques jours. Jamais elle n'a pu s'opposer avec assez de force à son mari pour éviter qu'il n'agresse sa fille de remarques vexantes. Une grande part du travail psychologique mené avec cette patiente à consister à lui permettre d'exprimer son ressentiment à l'égard de sa mère. Ce ressentiment, en partie de coloration œdipienne, était à la hauteur de l'attente déçue de cette femme à l'égard de sa mère : l'attente d'un soutien narcissique. Ce ressentiment peut surprendre le lecteur dans la mesure où la violence, la défaillance initiale et paternelle mais le travail psycho-thérapeutique nous amène à constater que l'enfant ou la part d'enfant qui subsiste en chaque adulte ne peut admettre la défaillance maternelle. Celle qui a donné la vie, a nourrit reste dans le fantasme parée d'une toute puissance qui devrait la doter du pouvoir de secourir son enfant dans toute circonstance et de lui offrir un secours indéfectible. La mère de Mme M. n'était pas d'essence divine, elle appartenait à l'espèce humaine. Elle ne se confond pas avec les représentations que sa fille s'est construite d'elle. Le travail mené en thérapie a permis à la fille de se restaurer en exprimant ses griefs à l'égard de sa mère, ses attentes déçues de protection. Ce faisant, elle a appris à s'aimer et à prendre soin d'elle-même.



## **Conclusion : Incarcération et travail psy**

L'incarcération isole et met un terme à la fuite par les actes. La honte, les mouvements dépressifs qui s'amorcent peuvent constituer autant de raison de rencontrer un psy. Il s'agit rarement au début d'élaborer des sentiments de culpabilité. La souffrance personnelle actuelle et passée ne permet pas le plus souvent aux patientes d'accéder à la souffrance causée à la victime. La motivation principale de la rencontre est initialement la recherche d'un appui, d'un soutien pour assumer l'incarcération et retrouver dans la relation, une estime de soi suffisante. Dans un second temps seulement, quand les plaintes ont pu être entendues sur les conditions de détention, les souffrances plus anciennes et existentielles peuvent apparaître. L'empathie pour la victime, les sentiments authentiques de culpabilité par rapport aux dommages qu'elle a subis émergeront ensuite.

La rencontre avec des soignants indépendants de l'institution carcérale et de l'institution judiciaire est nécessaire pour engager ce travail sur le sens des actes commis, sur les impasses de l'existence. Ce travail ne peut être considéré comme un surcroît indécent d'attention apportée à un individu qui a enfreint les règles sociales. Il permet à ceux et celles qui y accèdent de mettre en mots leurs souffrances et de retrouver, c'est paradoxal en prison, une liberté de fonctionnement psychique. Il s'agit d'un premier temps nécessaire pour pouvoir envisager une réinsertion sociale à l'issue de la peine.

L'incarcération constitue en ce sens un moment à la fois tragique et à la fois potentiellement fécond pour remettre en question ces liens familiaux dont les potentiels destructeurs, toxiques, mortifères vont apparaître à la faveur du passage à l'acte criminel, ou à l'occasion de l'incarcération du fait des souffrances que génère la vie en détention. L'incarcération constitue pour ces femmes l'occasion de se pencher sur elles-mêmes, de s'accorder une attention alors que leur histoire d'enfance les avait éloignées d'elles-mêmes et ne leur avait pas permis de se constituer et de développer des bases internes solides. Des éléments de la réalité tels que la mise à l'écart social, la distance avec l'entourage familial imposée par les murs de la prison vont permettre à une vie interne de s'exprimer, et un début de distance critique et de dégagement des modèles de fonctionnement antérieur. L'incarcération constitue alors un drame personnel, familial qui ouvre une crise dont l'issue peut malgré tout s'avérer positive en termes de réorganisation personnelle et de réinsertion possible. Nous pouvons seulement regretter le coût humain réglé par la victime, la femme et leurs entourages respectifs.

Un travail psychologique peut permettre d'approcher le sens de ce qui paraît insensé. Ce travail vise à établir des liens entre un acte qui a échappé à l'intéressé et sa propre histoire ou plutôt la manière dont il a perçu subjectivement cette histoire. L'acte insensé pourra alors prendre valeur de symptôme. Ce travail constitue une épreuve douloureuse. Personne ne peut parcourir ce chemin sans souffrir car la question de la responsabilité, des choix est toujours en filigrane. Il n'existe pas en soit d'histoires qui déterminent de façon absolue, la question des choix reste toujours posée renvoyant chacun à sa propre responsabilité.

Quelles peuvent-être alors les prétentions d'un travail psychologique avec ces femmes ?

Peuvent-elles et souhaitent-elles s'engager dans cette voie ?

La réponse à ces questions ne peut pas être univoque. Nous savons que nous intervenons tardivement, très en aval des graves outrages que ces femmes ont subis dans leur enfance et pour lesquels elles n'ont pas été soutenues, et après qu'elles aient mis en œuvre elles-mêmes des violences graves au sein de leurs propres familles. L'attention, l'écoute et le respect qu'elles trouvent auprès d'une équipe de soin, dans un lieu qui les tient à l'abri des

agressions extérieures et de leurs propres passages à l'acte, les soutient et permet d'amorcer la restauration d'une image de soi.

Chercher à comprendre le sens de ses actes ne signifie pas refuser d'en assumer la responsabilité, au contraire. Reconnaître que l'on a pu être soit même victimes de violences peut permettre de reconnaître que l'on a pu nuire soi-même, d'éprouver des sentiments de culpabilité et faire preuve d'empathie pour ses propres victimes.

Ce travail psychique apparaît comme une étape d'humanisation qui permet de sortir de la sauvagerie des actes. Nous espérons qu'il contribue à éviter les phénomènes de répétitions transgénérationnelles. Il n'existe pas de malédiction. Si ces femmes peuvent élaborer leur propre héritage, comprendre les impasses dans lesquelles elles se sont abimées en faisant souffrir leur victimes réduites à l'état d'objet, alors, nous pouvons penser que leurs enfants ne se verra pas transmis un mandat de culpabilité ou de réparation des générations qui l'ont précédées.